Autres RDV:

• Conférence de presse

10 janvier 2023 à 17h.

Réunion intergroupe

d'Elisabeth Borne:

des retraites.

mercredi à 8h, en présence

présentation de la réforme

Affaires sociales

Examen PPL Rist 2 sur accès

aux soins - Mardi et mercredi

Audition de Pierre MOSCOVICI

sur la vaccination covid -

Mercredi

d'Elisabeth Borne sur la réforme des retraites mardi



Bulletin Démocrate

L'ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE DE LA SEMAINE



REGARD SUR LA SEMAINE

Dans l'hémicycle

- Semaine de contrôle de l'action du Gouvernement :
- Mardi: vote solennel sur le PJL relatif à l'accélération des énergies renouvelables ;
- Jeudi: niche parlementaire du groupe RN.

En commission



Finances



Lois

Audition et nomination d'E. Lombard à la CDC - Mardi 17h15 Audition du DG de BPI -Mercredi 11h

💆 Economiques

Examen de la PPL Egalim 3 -

Mercredi 9h30

Audition d'EDM Etats généraux de la justice - Mardi 17h Examen PPL Tiers financement et PPL Partie civile des associations d'élus - Mercredi 9h30



Développement durable



Audition et nomination du Président de l'AFIT - Mercredi 11h30



Audition de Pierre MOSCOVICI sur les JOP 2024 - Mardi 18h



Rapport d'info sur la réforme du corps diplomatique -Mercredi 11h Audition Cour des comptes sur la LPM - Mercredi 15h



Défense

Audition sur la dissuasion nucléaire: Du CEMA - Mercredi 9h

Du CEMM - Mercredi 11h





Retrouvez le dossier de groupe de la semaine ici



PJL relatif à l'accélération des énergies renouvelables

Vote solennel mardi après les QAG

Rapporteurs: Pierre Cazeneuve, Aude Luquet, Henri Alfandari et Eric Bothorel

PP du groupe : Bruno Millienne / Chargée d'études : Lisa Broutté

L'examen en séance publique du PJL EnR a duré 14 jours avant la suspension, donnant lieu à près de 69h de débat et 2659 amendements discutés, 351 ont été adoptés.

Dans l'ensemble, les débats se sont bien passés, à l'exception de quelques votes imprévus parmi lesquels :

- L'article 2 a été supprimé, qui proposait d'appliquer le régime de la participation du public par voie électronique, déjà applicable aux projets relevant d'un permis de construire, aux projets soumis à déclaration préalable de travaux;
- Léger incident sur l'article 4, dont les conséquences devraient être rattrapées en CMP. La majorité et l'accord conclu avec les socialistes étant fragilisés, le rapporteur et la ministre ont préféré changer leur avis en dernière minute en donnant un avis favorable à un amendement de réécriture générale faisant tomber l'ensemble des amendements déposés sur cet article, dont ceux qui constituaient l'accord avec les bancs de la gauche, et notamment une de leur caution pour voter le texte :
- L'article 16 apportant des dérogations en loi littoral pour 'installation de poste de transformation électrique n'a pas été adopté, à la demande du rapporteur et Gouvernement, suite à l'adoption de deux amendements de J.Pahun excluant du dispositif les domaines relevant du Conservatoire de l'espace littoral, et supprimant la "condition financière excessive " permettant de déroger à l'obligation de mise sous terre des lignes à haute tension.

La CMP devrait avoir lieu le 24 janvier et permettre de revenir sur les points précédents. Les discussions se passent bien avec les oppositions et un accord devrait être trouvé.

PPL visant à inciter les entreprises à augmenter les salaires nets

Niche RN du jeudi 12 janvier 2023 - Rapporteur : Christophe Bentz PP du groupe : Philippe Vigier / Chargé d'études : Raphaël Vigier

Lors de l'examen en commission, un amendement de suppression porté par la majorité et des groupes d'opposition a été adopté. Le dispositif proposé dans ce texte vise ainsi à accorder une exonération de toutes les charges patronales des entreprises sur la majoration d'au moins 10% de l'ensemble des salaires inférieurs ou égaux à trois SMIC.

Cette proposition de loi apparaît contre-productive puisque, sous couvert d'une amélioration du pouvoir d'achat des salariés, elle viendrait amputer des ressources clés du système de protection sociale. Le groupe considère qu'abaisser les cotisations patronales dans le contexte actuel enverrait un mauvais signal. Le coût pour les finances publiques serait considérable et le dispositif apparaît extrêmement complexe voire très bancal. Le texte n'apparaît ainsi pas conforme au principe d'égalité et encore moins au bon sens.



PPL visant la suppression des zones à faibles émissions mobilité

Niche RN du jeudi 12 janvier 2023 - Rapporteur : Pierre Meurin (RN) PP du groupe : Bruno Millienne / Chargée d'études : Lisa Broutté

Ce texte vise à supprimer les ZFE et les aides associées. Nous y sommes fortement défavorables. La lutte contre la pollution atmosphérique est un enjeu de santé publique. Malgré une nette amélioration de la qualité de l'air ces dernières années (division par 2 des émissions de polluants atmosphériques entre 2000 et 2021), la pollution atmosphérique continue de menacer la santé des Français, en particulier ceux qui vivent au sein des grandes agglomérations : on dénombre près de 40 000 décès par an liés à ce phénomène. L'objectif des ces ZFE sont justement de doter l'Etat et les collectivités territoriales d'un outil pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Plusieurs mesures d'accompagnement sont mises en place :

- Le bonus écologique pour l'achat d'un véhicule électrique, qui passe à 7 000 € pour les ménages aux revenus les plus modestes ;
- La prime à la conversion, qui sera automatiquement renforcée de 1 000 € lorsque le bénéficiaire habite, ou travaille, en ZFE-m;
- Un prêt à taux zéro qui sera proposé à partir du ler janvier 2023, pour deux ans d'expérimentation, dans les métropoles en dépassement de seuils. Le prêt à taux zéro prévu par la loi Climat et Résilience a pour objectif de financer l'acquisition de véhicule plus propres, pour les ménages les plus modestes.

PPL visant à étendre le droit de visite des parlementaires aux établissements sociaux et médico sociaux

Niche RN du jeudi 12 janvier 2023 - Rapporteure : Laure Lavalette (RN) PP du groupe : Sandrine Josso / Chargé d'études : Raphaël Vigier

Lors de l'examen en commission, un amendement de suppression porté par la majorité et des groupes d'opposition a été adopté. Ce texte vise à permettre aux parlementaires nationaux et européens de visiter « à tout moment et sans préavis » tout établissement ou service social et médico-social. Opportunément, le groupe RN présente un texte consensuel dont le contenu est débattu depuis plusieurs années à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Certains aspects du dispositif proposé interrogent, notamment la présence de journalistes lors des visites des parlementaires. En effet, la plupart des ESMS accueillent des publics fragiles et vulnérables dont le discernement peut-être absent. Il est également à souligner que les établissements visés ne sont pas de lieux de privation de liberté.

Le texte mériterait ainsi d'être largement réécrit, pour introduire des garde-fous supplémentaires et garantir la protection des personnes accueillies dans ces structures



PPL visant à instaurer le port d'une tenue uniforme dans les établissements scolaires

Niche RN du jeudi 12 janvier - Rapporteur : Roger Chudeau (RN)
PP du groupe : Sophie METTE / Chargé d'études : Clément HUGON

L'article unique de cette PPL entend imposer aux écoles et aux collèges publics l'instauration d'un uniforme aux couleurs de l'établissement afin de gommer les distinctions sociales ou culturelles des vêtements portés par les enfants.

De nombreuses études existent sur les impacts de l'uniforme à l'école et leurs conclusions diffèrent bien souvent en fonction du pays mais aussi de la taille et de la diversité dans l'échantillon examiné, son efficacité peinant à être pleinement prouvée.

La seule expérience grandeur nature en France métropolitaine a eu lieu dans les écoles de Provins où les résultats ne semblent pas avoir été concluant et la mesure abandonnée rapidement.

Enfin, le RN ayant choisi délibérément de faire porter le coût de l'uniforme sur les familles, une telle mesure ne parait pas à même de restaurer l'égalité.

Alors que l'école connait de nombreuses urgences et que ce débat crée de nombreuses divisions, nous avons soutenu un amendement de suppression de l'article unique.

PPL visant à revivifier la représentation politique

Niche RN du jeudi 12 janvier 2023 - Rapporteur : Bruno Bilde (RN) PP du groupe : Erwan Balanant / Chargé d'études : Emmanuelle Nkana.

Ce texte vise en réalité à instaurer l'élection des députés à la proportionnelle intégrale. Il est quasiment identique au texte déposée par Jean-Paul Mattei dans le cadre de notre niche du 6 octobre dernier, et retirée avant son examen.

Les raisons qui ont conduit le groupe à ne pas proposer le vote de l'instauration de l'élection des députés à la proportionnelle, il y deux mois, restent toujours valables :

- Un tel sujet ne peut être débattu et adopté dans une niche;
- Une évolution vers ce mode de scrutin doit s'intégrer dans une réflexion d'ensemble sur les institutions ;
- De plus, il est essentiel d'aboutir à un consensus sur ce type de scrutin : proportionnelle intégrale ? Scrutin mixte ?
- Enfin une commission *transpartisane* doit être mise en place afin d'avancer, notamment, sur ce sujet.

A l'occasion des débats en commission, nombreux sont les groupes - dont le notre - à avoir relevé qu'une réflexion globale devait être réalisée au soutien notamment de sachant constitutionnelle. Pour ces raisons la commissions des lois a rejeté le dispositif proposé.



PPL modifiant le calcul de la TEOM et invitant à une refonte de la fiscalité locale

Niche RN du jeudi 12 janvier 2023 - Rapporteur : Sébastien Chenu (RN) PP du groupe : Luc GEISMAR / Chargé d'études : Pierre de FELIGONDE

Cette proposition de loi comprend 3 articles dont un de gage.

L'article premier propose de revoir les modalités de calcul de la TEOM en proposant tout d'abord de moduler le montant du par les redevables en fonctions du nombre d'occupant par logement. Il souhaite de plus créer un abattement de 25% de l'impôt du pour les personnes handicapées ainsi que les personnes âgées de plus de 70 ans. Une telle réforme ne semble pas adaptée à la TEOM. Cette dernière a en effet pour assiette le bien immeuble et non pas le foyer qui l'occupe. Le redevable en est le propriétaire et non pas l'occupant. La mise en place de telles mesures conduirait ainsi à complexifier fortement le fonctionnement de la TEOM alors que les problèmes soulevés par la PPL sont déjà couverts par d'autres dispositifs.

L'article 2 propose un rapport sur la fiscalité locale et la situation financière des collectivités, bien que de nombreux rapports publiés annuellement répondent déjà à ce besoin.

PPL visant instituer une présomption de légitime défense pour les membres des forces de l'ordre

Niche RN du jeudi 12 janvier 2023 - Rapporteur : Michaël Taverne (RN) PP du groupe : Laurence Vichnievsky / Chargée d'études : Emmanuelle Nkana

Cette PPL vise à instituer une présomption de légitime défense pour les membres des forces de l'ordre. Trois principales observations ressortent des débats au sein de la commission des lois :

- L'attachement et la considération envers les forces de l'ordre d'une part et la difficulté de l'exercice de leur fonction au regard du climat actuel d'autre part.
- Le constat unanime, que le dispositif en vigueur en matière de présomption de légitime défense et de l'usage des armes pour les forces est opérant au regard de la jurisprudence nationale et communautaire.
- Le constat unanime que le dispositif proposé est dangereux parce qu'il vise à les exonérer du principe de proportionnalité entre la défense et la gravité de l'atteinte.

Pour l'ensemble de ces raisons, la commission des lois a voté la suppression des articles de ce texte.





Commission des affaires économiques

PPL visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation

Mercredi 11 janvier 2023

Rapporteur : Frédéric Descrozaille (RE)

PP du groupe : Richard Ramos / Chargée d'études : Lisa Broutté

Ce texte s'inscrit dans la droite ligne des textes Egalim 1 et 2, votés lors de la précédente législature. Son objectif est de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, dans le contexte inflationniste actuel et de parfaire les conditions de transparence des négociations commerciales. Le texte présente 4 dispositions :

- 1. Inscription dans la loi de la supériorité des règles juridiques françaises en termes de négociations commerciales : elles s'appliquent et priment systématiquement dès lors que le produit concerné est commercialisé en France, pour lutter contre « l'évasion juridique » ;
- 2. Prolongation de l'encadrement du seuil de revente à perte et des promotions, dispositifs issus d'Egalim II;
- 3. Dispositif en cas d'échec de la négociation à la fin du cycle (le ler mars), par une prolongation du tarif en vigueur;
- 4. Evolution du mécanisme de transparence, à savoir faire intervenir le tiers indépendant pour attester de la non-négociabilité de la part de matières premières agricoles dans les produits avant la conclusion du contrat (et non après comme le prévoit le droit actuel).

Le groupe soutient ces dispositions et souhaite enrichir ce texte notamment en réglementant l'application des pénalités logistiques, en les limitant à 2% de la valeur des produits commandés, mais également en donnant la possibilité au Gouvernement d'en suspendre l'application en situation de crise.

PPL visant à interdire la maltraitance sur les animaux de compagnie par l'utilisation de colliers étrangleurs et électriques

Mercredi 11 janvier 2023

Rapporteure: Corinne Vignon (RE)

PP du groupe : Anne-Laure Babault / Chargée d'études : Lisa Broutté

Ce texte propose d'interdire dès 2024, la vente et l'utilisation sur un animal de compagnie de tout dispositif à décharge électrique, étrangleur sans boucle d'arrêt ou à pointes. Cette PPL est examinée en Procédure de Législation en Commission (PLEC), le droit d'amendements des députés et du Gouvernement s'exercera donc uniquement en commission. Comme de nombreux pays, nous souhaitons que la France prenne le pas en interdisant ces colliers qui provoquent des blessures et souffrances aux animaux, qui n'ont pas lieu d'être..





Commission des affaires étrangères

PPL accord France Pays-Bas sur la coopération en matière de défense

Mercredi 11 janvier 2023

Rapporteure: Laurence Robert-Dehault (RN)

PP du groupe : Frédéric Zgainski / Chargé d'études : Clément Hugon

Alors qu'il existe pour les pays membres de l'OTAN une convention régissant les échanges de personnels entre Alliés (dite SOFA OTAN), cette dernière ne s'applique que pour les territoires métropolitains et ne couvre pas les exercices armés dans les Antilles.

L'accord présenté permettra ainsi aux forces armées françaises et néerlandaises de bénéficier d'un cadre juridique solide afin d'effectuer leurs missions conjointes aux Caraïbes.

Cet accord constitue un rapprochement intéressant et souhaitable entre la France et les Pays-Bas alors que nos deux pays ont acté des pistes communes de travail en 2021 notamment dans l'objectif de signer un accord-cadre de défense en 2024 mais aussi, pour la région caribéenne, d'approfondir la coopération policière, la gestion des frontières et la lutte contre la criminalité organisée.

PJL autorisant l'approbation de l'accord entre les États membres de la Commission de l'océan Indien (COI)

Mercredi 11 janvier 2023

Rapporteure: Estelle Youssouffa (LIOT)

PP du groupe : Bruno Fuchs / Chargé d'études : Clément Hugon

La COI est une organisation régionale intergouvernementale uniquement composée d'États insulaires et francophones du sud-ouest de l'océan Indien.

Concrètement l'accord élargit le champ d'action de la Commission à 14 domaines parmi lesquels on retrouve notamment : la conservation des écosystèmes, l'économie bleue, la coopération en matière de justice ou encore la sécurité maritime et la lutte contre la criminalité transnationale. Les règles d'appartenance ont été précisées, le Français a été confirmé comme seule langue de travail et la périodicité des réunions officielles a été renforcée.

Seul point noir de la COI, Mayotte n'est pas intégré dans l'organisation du fait du conflit territorial avec les Comores. Cependant, l'importance de la région Indopacifique pour la France nécessite sa pleine implication dans un Commission de l'océan Indien renforcée et ambitieuse.





Commission des lois

PPL visant à ouvrir le tiers financement

Mercredi 11 janvier 2023

Rapporteur: Thomas Cazenave (RE)

PP du groupe : Mathilde Desjonquères / Chargée d'études : Emmanuelle Nkana

Ce texte comprend 3 articles dont un de gage. L'article ler permet à l'État, aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics, de déroger, pour les contrats de performance énergétiques passés sous la forme de marchés globaux de performance mentionnés à certaines dispositions du code de la commande publique. Ils pourront notamment déroger à l'interdiction du paiement différé (articles L. 2191-5 et L. 2191-6) et donc avoir recours à des dispositifs de financement par des tiers (i.e : inclure un tiers dans le portage financier d'une rénovation énergétique de bâtiment, dans le cadre d'une offre complète). Le dispositif est motivé par le fait que ce mécanisme faciliterait le déclenchement de la décision de réaliser des travaux de performance énergétique. L'article 2 prévoit la remise d'un rapport du Gouvernement au Parlement sur les contrats conclus en application de l'article ler, dans les trois ans suivant la promulgation.

PPL visant à permettre aux associations d'élus de se constituer partie civile pour soutenir les édiles victimes d'agression

Mercredi 11 janvier 2023

Rapporteure: Marie-Agnès Poussier-Winsback (HOR)

PP du groupe : Emmanuel Mandon / Chargée d'études : Emmanuelle Nkana

Ce texte, adopté au Sénat à l'initiative de Mme N. Delattre, comportait, à son dépôt, un article unique. L'article unique modifie le code de procédure pénale, afin d'élargir la possibilité offerte aux associations d'élus d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'agression d'un élu, possibilité jusque-là limitée aux associations départementales des maires. L'article a été modifié et prévoit un double élargissement :

- Il octroie la possibilité pour l'AMF, l'ADF pour les élus départementaux et l'Association des Régions de France pour les élus régionaux de pouvoir se constituer partie civile.
- Il élargit le champ des infractions et des victimes pouvant donnant lieu à une constitution de partie civile de ces associations d'élus.
- Elargissement du champ d'application du dispositif aux Outre-Mer.





Commission des affaires sociales

PPL portant amélioration de l'accès aux soins

Mercredi 11 janvier 2023

Rapporteure: Stéphanie Rist (RE)

PP du groupe : Philippe Vigier / Chargé d'études : Raphaël Vigier

Ce texte permet ainsi l'ouverture à l'accès direct des infirmiers de pratique avancée (IPA), (article 1). Il ouvre également la primo-prescription aux IPA et créé une nouvelle déclinaison de ceux-ci.

Ce texte prévoit également d'ouvrir l'accès direct aux masseurs-kinésithérapeutes et aux orthophonistes travaillant dans une structure de d'exercice coordonné. Enfin, il créé la profession d'assistant en médecine bucco-dentaire.

Le groupe Démocrate s'est toujours positionné en faveur du décloisonnement du système de santé, de la montée en compétences des diverses professions médicales et paramédicales et de la délégation de tâches afin de libérer du temps médical et ainsi favoriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Si ce texte n'a pas pour ambition de révolutionner l'architecture du système de santé, il apporte des réponses ciblées de court-terme qu'il convient de soutenir. C'est pourquoi le groupe votera en faveur de cette proposition de loi tout en proposant certains apports et précisions par voie d'amendement.



TEXTES À VENIR

REFORME DES RETRAITES Etat des lieux

Créé en 1945 et inspiré du programme du Conseil National de la Résistance, le système de retraites français fonctionne par répartition. Le principe de la répartition est un principe d'équilibre qui, en temps réel, met le paiement des pensions de retraite à la charge des actifs qui les financent par leurs cotisations.

Il repose sur un double principe:

- -Une solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités, les cotisations étant considérées comme un salaire différé ;
- -Une solidarité fondée sur des critères socioprofessionnels, ce qui explique l'existence de plusieurs régimes : régime général, mutualité sociale agricole (MSA), régimes spéciaux, sécurité sociale des indépendants.

Son fonctionnement obéit à deux autres principes :

- -Le principe de contributivité selon lequel un retraité reçoit une pension calculée sur la base des revenus de son activité antérieure, donc des cotisations qu'il a versées tout au long de sa vie active ;
- -Le principe de solidarité : ceux qui ont connu des périodes de perte involontaire d'emploi au cours de leur vie professionnelle (maladie, chômage...) bénéficient d'avantages de retraite non contributifs, c'est-à-dire sans versement de cotisations.

Les négociations ouvertes en octobre doivent se terminer dans les jours qui viennent. Le projet de loi, qui devait être dévoilé le 15 décembre, le sera finalement le 10 janvier, permettant ainsi la poursuite des discussions avec les syndicats et les chefs de partis. Le texte – un PLFSSR qui impose d'être examiné en 45 jours et autorise un 49.3, devrait ensuite être présenté en Conseil des ministres le 23 janvier, puis arriver à partir de fin janvier en commission, en février en séance, l'objectif étant de boucler le texte avant l'été.

Le groupe Démocrate considère comme primordiale une réforme des retraites, qui assure l'équilibre financier du système, tout en garantissant les mesures de solidarités nécessaires pour un certain nombre. Plusieurs propositions peuvent ainsi être formulées par les députés démocrates dans le cadre de cette réforme, tant s'agissant des modes de financement que des politiques de fin de carrière et des mesures de solidarité.

ETAT DES LIEUX DU SYSTEME ACTUEL

Quelques chiffres

A fin 2020 : 17 millions de retraités en France ;

- Pension moyenne de retraite (public et privé) : 1 509 € bruts mensuels (CSG et CRDS) soit 1 400 € nets mensuels ;
- Age moyen de départ à la retraite : 62,6 ans et 63,5 ans pour le seul régime général (selon l'INSEE). En Europe : 63,8 ans en moyenne, 65,5 ans en Italie, 64,6 ans en Allemagne, 64,2 ans en Espagne ;
- Espérance de vie moyenne à la retraite : 24 ans et 9 mois (génération 1953).



TEXTES À VENIR

REFORME DES RETRAITES Etat des lieux

Financement actuel

Les retraites versées représentaient en 2021 à 345,1 Mds€.

Les ressources du système de retraite s'élevaient à 346 Mds€ en 2021 (13,8% du PIB). Ces ressources se répartissent entre :

- les cotisations sociales pour 79% (272,8 Mds€), en baisse depuis 2004 (82%). Le haut niveau actuel s'explique par la baisse historique du chômage qui risque de ne pas être pérenne;
- les impôts et taxes affectées pour 12% (principalement la CSG mais aussi une fraction de TVA), en hausse depuis 2004 avec un passage de 7 à 12% du total ;
- les transferts depuis les organismes extérieurs pour 7% (branche famille et assurance chômage pour la prise en charge de trimestres)
- les subventions d'équilibre des régimes spéciaux pour 2% soit plus de 7.5 milliards annuels (EDF, RATP, SNCF,...).

Perspectives du système de retraite

Le dernier rapport du COR fait apparaître un système de retraite en équilibre. Or, cet équilibre est obtenu grâce à des compensations massives de l'Etat.

Ainsi, à fin 2021, le déficit cumulé est de 33,5 Mds€. Il est comblé annuellement par le budget de l'Etat à hauteur de :

- 12 Mds€ pour les régimes spéciaux et à la MSA via des subventions d'équilibre et des taxes affectées ;
- 21 Mds€ de subvention d'équilibre versé pour le régime de retraites des fonctionnaires.

Ce déficit est appelé à se creuser à partir de 2023, pour trois raisons :

- la détérioration démographique du régime général Ainsi, si le ratio cotisant/retraité était de 2 au début des années 2000, il est désormais de 1,7 et devrait passer sous 1,5 dès 2035 pour atteindre 1,3 en 2070.
- Des hypothèses du COR sur un taux de chômage à moyen et long terme à 7%, hypothèses très optimistes : même avec un taux de chômage à 5%, synonyme de plein emploi, le système sera en déficit pendant les 25 prochaines années.
- Des hypothèses du COR sur l'évolution du PIB avec une croissance annuelle à long terme du PIB de 0,7% à 1,6%.

Sans réforme, le solde serait négatif jusqu'en 2057, y compris avec une croissance de 1,6% annuelle. Avec une croissance de 1% et un effort de l'Etat constant, le système est déficitaire jusqu'en 2060.

Les hypothèses du COR prévoient de plus une dégradation du niveau de vie des retraités par comparaison avec les actifs – ce qui ne sera probablement pas accepté par la population et, partant, le pouvoir politique. Il est ainsi possible de former l'hypothèse que les modalités de calcul des niveaux de pension seront revues – augmentant plus encore le déficit.



DANS L'ACTU

Actualité

LE SOUTIEN DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le groupe Démocrate est particulièrement attentif à la situation des collectivités locales et a fait, ces derniers mois, de nombreuses propositions en soutien à la politique du Gouvernement :

- soutien financier face aux crises et pour l'investissement,
- soutien dans la lutte contre la délinquance quotidienne, dans le renforcement du maillage de sécurité civile,
- soutien dans les conditions de mise en œuvre de la transition écologique dans les territoires,
- soutien face à l'inflation et à la hausse du prix de l'énergie,
- soutien face à la bétonisation galopante des sols avec le « Zéro artificialisation nette » et la nécessité de prendre en compte la diversité des situations des communes

De nombreuses dispositions dans le projet de loi de finances

Le soutien de l'État aux collectivités se caractérise à travers de nombreuses dispositions dans le projet de loi de finances : Outre la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT) avec un total de 4,2 milliards d'euros d'autorisations d'engagement dans le projet de loi de finances pour 2023, il y a eu une augmentation de la dotation globale de fonctionnement, le maintien du bouclier tarifaire de l'énergie ou encore la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros.

Un soutien qui n'est pas que financier

Le soutien de l'Etat aux collectivités n'est pas seulement financier. Ce fut le cas dans les circonstances exceptionnelles nées de la crise sanitaire, c'est aussi le cas lorsque les collectivités se trouvent en première ligne pour assumer des compétences pour le compte de l'État ou conjointement avec lui, par exemple dans le cadre de la procédure de délivrance des titres d'identité.

Parallèlement, la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (Lopmi), récemment adoptée, contient des dispositions qui intéressent directement les collectivités territoriales. Elle trace une planification budgétaire conséquente en fixant à 15 milliards d'euros les crédits supplémentaires pour la période 2023-2027.



DANS L'ACTU

Actualité

COMMENT AIDER VOS TPE, PME, ARTISANS, POUR ALLEGER LEUR FACTURE D'ELECTRICITE ?

Le Gouvernement a mis plusieurs dispositifs en place pour accompagner les entreprises qui font face à la hausse des coûts de l'énergie.

A titre indicatif, les deux principaux dispositifs cumulés, - à savoir l'amortisseur et le guichet d'aide aux factures - permettent une prise en charge par l'Etat de 35% à 40% de la hausse de la facture.

Dans le même temps, le Gouvernement a mobilisé les fournisseurs pour qu'ils s'engagent à renforcer l'aide aux entreprises et aux collectivités. Ainsi, 4 engagements leur ont été obtenus :

- 1. L'application sur les factures du dispositif d'amortisseur d'électricité pour janvier 2023 :
- 2. Le fait d'accorder des délais de paiement sans frais aux TPE et PME les plus en difficultés;
- 3. L'accompagnement individuel des entreprises sur la compréhension de leur facture;
- 4. Des révisions de contrats pour les boulangers ayant conclu des contrats à des prix prohibitifs, au cas par cas et sans frais de résiliation.

En outre, en cas de litige avec un fournisseur ou si une entreprise n'arrive pas à en trouver un, elle peut saisir gratuitement un médiateur de l'énergie sur le site : https://www.energie-mediateur.fr/



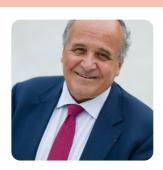


Le tableau récapitulatif des aides pour chaque entreprise, en flashant le code



CARTE ORANGE À...

Jean-Paul MATTEI Président du groupe Député des Pyrénées-atlantiques



Chers amis,

Tout d'abord, je voudrais vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui s'annonce intense et déterminante pour notre pays.

Les collaborateurs du groupe ont beaucoup travaillé pendant cette trêve de Noël pour vous proposer une nouvelle formule de dossier de groupe, plus accessible avec des fiches plus lisibles et une synthèse des textes en cours ; également un calendrier vous permettant d'avoir une vision globale de la semaine. Dans ce dossier nouvelle formule, la dernière page sera réservée toutes les semaines au député qui le souhaitera : propos de terrain, réflexion politique, analyse technique d'un sujet : rien n'est tabou ici. Ce sera la page « carte orange à un député qui voudra s'y coller » !

J'ai donc accepté d'écrire quelques mots pour cette première carte orange en vous faisant partager non pas ma semaine de député mais mon début de semaine ordinaire en tant que président de votre groupe parlementaire pour l'année 2023...

Le début de semaine : un moment déterminant pour le groupe, la cohésion de la majorité et le lien avec l'exécutif!

Dès mon arrivée à Paris le lundi matin, j'enchaîne les réunions avec les collaborateurs d'abord, pour les écouter et trancher, être averti des problèmes qui sont devant nous. Première étape indispensable, suivie immédiatement par une rencontre avec Alexis Kohler, le Secrétaire général de l'Elysée et mes collègues de la majorité pour mettre à plat les sujets, échanger sur l'actualité.

Puis, nous nous réunissons entre présidents de groupes et secrétaires générales de la majorité, pour évoquer des sujets d'ordre administratif et l'examen des textes en cours : à cette occasion, nous pouvons définir des positions communes - ou pas, qui seront soumises aux différents groupes.

Suit juste après la réunion du Bureau du groupe, au cours de laquelle nous définissons notamment notre stratégie, les questions que nous aborderons en réunion de groupe le lendemain et le choix des questions au gouvernement proposées par les collègues.

Enfin, le mardi, c'est le fameux « petit déjeuner de la majorité », avec la Première ministre, les ministres des relations avec le Parlement et le porte-parole, les présidents de groupe : nous y abordons alors de manière très concrète le calendrier législatif.

Ces réunions permettent également de donner la position du groupe sur tous les sujets, de commenter le travail législatif et notamment des débats dans les commissions et dans l'hémicycle. Enfin, juste après la conférence des Présidents qui déterminent notre ordre du jour, je vous retrouve tous en réunion de groupe.



CARTE ORANGE À...

Jean-Paul MATTEI

L'intérêt de vous décrire tout cela, c'est celui de vous montrer à quel point la cohésion, l'échange, quelquefois en actant des désaccords, est à mon sens fondamental pour nous tous.

Nous nous sommes fait élire sur un certain nombre de promesses que nous devons mettre en œuvre. Pour moi, c'est impossible sans que, tout d'abord, notre groupe fonctionne à l'intérieur : encore une fois, cohésion, solidarité, échanges et travail en commun sont indispensables pour y arriver.

Et au-delà de notre groupe, c'est la coordination avec les deux autres groupes, le Gouvernement, qui nous permettra d'y arriver. D'où ces échanges permanents, approfondis, chaque semaine. Nous ne pouvons y arriver sans cela. Souvent, lorsque je vous en parle, je vous dis les accords et les désaccords et j'ai besoin de vous entendre pour relater fidèlement notre parole, et ainsi solidifier notre position.

Je suis là pour vous servir, pour répondre à vos attentes, pour faire tout ce qu'il faut pour que le groupe soit solidaire, écouté et respecté.

Je suis persuadé que nous avons un rôle déterminant à jouer au parlement, nous sommes un groupe charnière qui doit peser de tout son poids dans les débats, nous en avons la capacité et surtout le devoir pour préserver notre modèle de démocratie.

Je vous remercie de votre engagement, il est tellement utile! Sachez que vous pouvez compter sur le mien.

A très vite

Jean-Paul

SECURITE

ECONOMIE

CLIMAT

DÉMOCRATIE

DÉCENTRALISATIO

JECNESSE JECNESSE SOLIDARITÉS

ENERGIE

